



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC 11 AVRIL 2024

NOTE DE SYNTHÈSE

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Compte Administratif 2023 du budget principal de la commune de Gréasque fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de **297 260.39 €**
- Un déficit de la section d'investissement de **76 169.26 €**

En tenant compte du besoin de financement de la section d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation en recette de la section d'investissement de l'intégralité de l'excédent 2023 de fonctionnement au **compte 1068**, correspondant à des excédents de fonctionnement capitalisés, pour un montant de **297 260.39 €**.
- Affectation en dépense de la section d'investissement du déficit 2023 d'investissement au **D 001**, correspondant à un solde d'exécution négatif reporté, pour un montant de **76 169.39 €**.